

COMMUNE DE CASTELSARRASIN
(Tarn-et-Garonne)

**ARRÊTÉ MODIFICATIF DE L'ARRETE INTERDISANT LA CIRCULATION AUX
VEHICULES D'UN POIDS TOTAL EN CHARGE SUPERIEUR A 3,5 TONNES
RUE DU GAZ DU 07 FEVRIER 2015
N°2021_ARR_0530**

Le Maire de Castelsarrasin, Conseiller Général de Tarn-et-Garonne,

VU les articles L 411-1 et R 411-1 à R 417-13 du Code de la route,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à
L 2213-6-1,

VU l'arrêté du 05 février 2015 interdisant la circulation aux véhicules d'un poids total en
charge supérieur à 3,5 tonnes, rue du Gaz,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'apporter des modifications à cette restriction de
circulation pour autoriser les véhicules de services et les bus à utiliser cette voirie,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : À compter de la publication du présent arrêté, la circulation des véhicules
dont le poids total en charge est supérieur à 3,5 tonnes sera interdite rue du Gaz, sauf
véhicules de services et bus.

ARTICLE 2 : Ces prescriptions seront portées à la connaissance des usagers par une
signalisation appropriée de type B 13 mise en place par les Services Techniques Municipaux.


ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- La Sous-Préfecture de Castelsarrasin ;
- Monsieur le Commandant de Police
- Les Services Techniques Municipaux
- Le Service de Surveillance de la Voie Publique

Castelsarrasin, le 13 septembre 2021.


CERTIFIÉ EXECUTOIRE PAR LE
MAIRE compte tenu de l'envoi en
Sous-Préfecture le 13/09/2021 et de
la notification le 20/09/2021
POUR LE MAIRE




Le MAIRE,
J. PL. BESIERS.

